



CODE DU SAVOIR-VIVRE

À L'UNION NAUTIQUE MONTALBANAISE

Sport Olympique depuis l'origine des Jeux modernes, l'aviron est un sport complet, de glisse et d'endurance. Le goût de l'effort, la détermination à progresser pour soi-même et avec les autres, le sens de l'engagement en compétition, de l'équité et l'esprit d'équipe font partis des valeurs fortes de notre sport.

A l'UNM, nous entendons contribuer à transmettre ces fondamentaux visant à l'autonomie et la responsabilisation du jeune rameur. En adhérant au club, tes entraîneurs tant professionnels que bénévoles seront à tes côtés pour t'aider à progresser, à te faire découvrir les joies de la compétition, tout simplement à t'épanouir en pratiquant l'aviron. En échange, nous attendons de toi le respect de certaines règles de fonctionnement sans lesquelles il nous sera difficile de progresser tous ensemble.

Les rameurs s'engagent :

- A avoir de façon générale un comportement irréprochable vis-à-vis de ses partenaires, des encadrants ou de tout autre membre du club sur l'eau comme dans l'enceinte du club,
- A participer régulièrement aux entraînements, à être présent sur l'eau à l'heure exacte,
- A participer activement au bon fonctionnement des entraînements en agissant sans attendre,
- A suivre toutes les consignes des encadrants et du responsable d'équipage,
- A accepter les décisions prises par les encadrants ou les arbitres lors des compétitions,
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A répondre rapidement aux encadrants sur sa présence aux entraînements, courses, stages... de l'UNM,
- A participer aux régates pour lesquelles il a été engagé en accord avec les encadrants. Toute absence injustifiée entraînera des pénalités financières pour le club, qui seront refacturées aux parents. Un sondage de participation sera clôturé une semaine avant l'événement. Passé ce délai, un justificatif écrit sera demandé pour éviter le paiement du forfait au club,
- A participer au chargement des bateaux sur la remorque et à leur déchargement à l'issue des déplacements du club lorsqu'il y a été engagé dans un équipage,
- A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, alcool...),

- A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte du club, des structures d'accueil et sous les couleurs du club,
- A régler dans les délais impartis sa participation aux frais, demandée par le club (déplacements, inscriptions diverses éventuelles, pénalités...).

Les parents (si le rameur est mineur) s'engagent :

- A faire respecter le présent règlement par leurs enfants,
- A communiquer rapidement avec les encadrants pour confirmer ou non les participations de leurs enfants aux entraînements, courses, stages de l'UNM,
- A ne pas intervenir dans le domaine sportif et les choix des entraîneurs (bateaux, compositions des équipages, stratégies de course...),
- A ne pas pénétrer dans les vestiaires, ni sur les pontons sans autorisation de l'entraîneur,
- A avoir un comportement conforme à l'éthique sportive lors des régates.

Tout manquement à ces règles de fonctionnement pourra faire l'objet de sanctions conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du club.

Nous engageons vivement les parents des rameurs à participer à la vie du club (régates, déplacements, sponsoring...) en liaison étroite avec les encadrants et les responsables d'équipages.

Signatures parents

Signature rameur

Signature entraîneur

Signature Président du Club